



PLAN DE PAYSAGE DU PAYS DE GÂTINE

**VOLET 2 - STRATÉGIE :
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE**

Version définitive **OCTOBRE 2023**

INTRODUCTION

«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ;

«Politique du paysage» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage ;

«Objectif de qualité paysagère» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ;»

Extrait de l'article 1 de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage.

Le Plan de Paysage est une démarche qui vise à partager les connaissances sur le paysage puis à élaborer un plan d'actions concrètes, émanant des différents acteurs et sur lequel pourront s'appuyer les collectivités du Pays de Gâtine pour œuvrer en faveur de la qualité des paysages.

La première phase du Plan de Paysage, le diagnostic (volet 1), intègre une phase de découverte et d'analyse des paysages du Pays de Gâtine par le travail de terrain et de rencontres avec les acteurs. Lors du diagnostic, la redéfinition des entités paysagères (leurs caractéristiques, leurs limites, leurs évolutions récentes et probables) a révélé les notions clés de «dynamiques» et d'«immersion» qui caractérisent le territoire.

Le diagnostic a été l'occasion de formuler collectivement les valeurs du paysage - ce qui est emblématique des paysages actuels, ce qui est cher à ses habitants -, les dynamiques en cours qui les transforment, puis de déterminer par un travail de synthèse les enjeux actuels liés au paysage - ce qu'il est nécessaire de maîtriser pour un paysage désirable -.

Deux grandes interrogations, qui se recoupent, sont ressorties de la démarche de concertation :

«Sommes-nous face à une évolution ou à une dégradation de nos paysages ?»

«Face aux grandes perturbations actuelles et à venir, avons-nous la possibilité de faire des choix pour l'avenir de nos paysages ?»

La deuxième phase du Plan de Paysage doit permettre aux différents acteurs, aux collectivités, d'envisager comment maîtriser l'évolution des paysages du Pays de Gâtine.

Cette deuxième phase, la phase de «stratégie», vise dans un premier temps à formuler des objectifs partagés pour les paysages de demain. Ces objectifs doivent répondre aux multiples aspirations et problématiques mise en avant dans le diagnostic.

Dans un second temps, il s'agit de choisir une orientation politique pour les futures actions, qui se traduit par un schéma à l'échelle du Pays de Gâtine.

Cette liste d'objectifs et ce schéma d'orientation permettront, lors de la troisième et dernière phase du Plan de Paysage, de dérouler un plan d'actions concrètes.

Comme pour l'établissement du diagnostic, cette phase de stratégie est issue d'une réflexion partagée lors d'ateliers participatifs, de réunions techniques et d'interviews ciblés.

La carte sonore en ligne, témoin de ses multiples échanges, constitue une archive de la démarche.



Photographie : D133 route d'Allonne à Parthenay à hauteur de la Péchellerie
Source ABJV paysagistes

SOMMAIRE

I. Les Objectifs de Qualité paysagère	p.4
OQP n°1 Bien habiter & aménager avec les particularités de la Gâtine	p.6
OQP n°2 Diversifier & adapter la gestion agricole	p.10
OQP n°3 Respecter, aimer, connaître les richesses naturelles	p.13
II. Plusieurs scénarios pour orienter le futur des paysages	p.16
Scénario 1 L'évolution de la Gâtine s'appuie sur son réseau de vallées	p.17
Scénario 2 L'évolution de la Gâtine s'appuie sur la transition des pratiques agricoles	p.18
Scénario 3 L'évolution de la Gâtine s'appuie sur l'accentuation de sa singularité immersive	p.19
Conclusion du travail de scénarios	p.20

ANNEXES

I. Fiches synthèses des OQP par entité paysagère

II. Descriptifs de la deuxième session d'ateliers participatifs

III. Compte-rendu, protocoles de prise de connaissances du territoire et des acteurs

I. LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE (OQP)

QU'EST QU'UN OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ? QUELS ATTENDUS ?

«Objectif de Qualité Paysagère» OQP est un terme utilisé dans la Convention du conseil de l'Europe sur le paysage et, à l'échelle nationale, dans la loi Alur qui impose dans les documents d'urbanisme et de planification «un devoir en matière de qualité paysagère sur l'ensemble du territoire». Ainsi, la formulation d'OQP est une démarche générale qui permet de décliner, dans les règlements d'urbanisme notamment, des engagements spécifiques au paysage.

La formulation d'Objectif de Qualité Paysagère répond à la nécessité de choisir collectivement, à un moment donné et sur un territoire défini, comment le paysage doit évoluer.

Les OQP formulés et actés permettent d'orienter les choix futurs pour l'aménagement, la gestion et la protection des paysages, à l'inverse d'une évolution opportuniste ou issue d'un certain abandon. Car la pression sur les paysages est de plus en plus forte dans le contexte actuel : production agricole et d'énergie, extraction de matières premières, gestion de l'habitat, de l'urbanisme et de l'artificialisation des sols, pression climatique et sur la ressource en eau, appauvrissement de la biodiversité. Tous ces processus ont évidemment des impacts directs sur les paysages, c'est à dire sur la façon de percevoir et de vivre sur un territoire.

Les OQP sont une réponse collective aux processus en cours : après avoir pris acte de ces dynamiques, il s'agit de décider ce qu'il est important de protéger, de développer ou de stopper pour un paysage désirable.

Les Objectifs de Qualité Paysagère du plan de paysage forment l'ossature du futur plan d'actions.

COMMENT SONT-ILS ORGANISÉS ?

Les trois grands Objectifs de Qualité Paysagère du plan de paysage permettent de répondre aux enjeux révélés lors du diagnostic :

OQP 1 : BIEN HABITER & AMÉNAGER AVEC LES PARTICULARITÉS DE LA GÂTINE

Concerne les actions sur le territoire liées à l'urbanisme, au patrimoine urbain, à l'habitat, aux espaces publics, aux équipements, à l'activité (autre qu'agricole), et à la production des énergies renouvelables.

OQP 2 : DIVERSIFIER & ADAPTER L'AGRICULTURE

Concerne les pratiques agricoles et les modes de diffusion et de consommation des productions locales.

OQP 3 : RESPECTER, AIMER, CONNAÎTRE LES RICHESSES NATURELLES

Concerne l'écrin naturel et écologique du Pays de Gâtine, sa protection, sa gestion, sa découverte notamment touristique et la diffusion d'informations s'y rapportant.

Chacun des grands objectifs sont détaillés en sous-objectifs et rapportés aux différentes entités paysagères.

QUELLES LIMITES ENTRE ACTIONS SUR LE PAYSAGE & AGRICULTURE ?

Représentant 80% de la surface du Pays de Gâtine, les paysages agricoles s'imposent comme une grande thématique du Plan de Paysage, qui peut fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet commun.

Si le Plan de Paysage n'a pas pour objectif d'établir des axes de développement pour l'activité agricole, il doit néanmoins formuler, dans la phase de diagnostic :

- le rôle des différentes pratiques agricoles dans la formation des paysages de Gâtine,
- les dynamiques agricoles, actuelles et futures, qui font évoluer et/ou bouleversent les paysages.

Dans la phase de stratégie :

- des objectifs pris collectivement concernant l'agriculture afin de préserver et de maîtriser l'évolution des paysages,
- des secteurs particulièrement concernées par ces nouvelles dynamiques agricoles, et sur lesquels prioriser les futures actions.

Dans le programme d'Actions, troisième et dernière phase du Plan de Paysage :

- des actions thématiques ou localisées, représentatives des OQP, et qui intégreront d'une manière ou d'une autre l'activité agricole.

Cette limite tenue entre actions sur le paysage et agriculture, que l'on va retrouver également entre paysage et production d'énergies renouvelables par exemple, est issue de la **nature transversale des réflexions et des actions sur le paysage**.

En cela, le Plan de Paysage peut devenir un outil de mise en cohérence des documents de planifications et des multiples actions initiées dans le cadre du projet de Parc naturel régional, dont celles concernant l'agriculture.

QUELLES ONT ÉTÉ LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ?

La formulation des OQP est issue de plusieurs étapes de travail, dont la session de concertation «Formulation d'objectifs partagés pour le paysage du Pays de Gâtine» a été le point de départ.

Les deux ateliers, destinés aux élus, agriculteurs et acteurs du paysage, a consisté à extraire d'un paysage physiquement traversé une réflexion collective autour de la question : «comment veut-on que ce paysage évolue?». Les participants ont ensuite été invités à étendre cette réflexion à l'échelle du Pays de Gâtine.

Une première liste d'OQP a été dressée suite à cette session de concertation, puis mise en débat lors des réunions techniques et de la session suivante de concertation.

Enfin, des interviews ciblées (agriculteurs et élus) ont été menées afin de préciser et de hiérarchiser les différents OQP.

La liste proposée d'Objectifs de Qualité Paysagère est ainsi une synthèse de ces multiples échanges. Leur validation par le comité de pilotage et les élus du Pays de Gâtine en font de véritables engagements collectifs.

LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

OQP

OQP N°1 BIEN HABITER & AMÉNAGER AVEC LES PARTICULARITÉS DE LA GÂTINE

**Préserver l'écrin paysager :
bâtir ou non-bâtir**

**Rendre attirante & confortable la vie de village :
réinventer le bourg de Gâtine**

**Faire paysage avec les
énergies renouvelables**

OQP N°2 DIVERSIFIER & ADAPTER LA GESTION AGRICOLE

**Promouvoir la diversité et le lien avec les
spécificités du terrain**

**Imaginer les pratiques agricoles pour les
paysages de demain**

OQP N°3 RESPECTER, AIMER, CONNAÎTRE LES RICHESSES NATURELLES

Renouer avec l'écrin naturel

Accueillir et faire découvrir le paysage

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE N°1

BIEN HABITER & AMÉNAGER AVEC LES PARTICULARITÉS DE LA GÂTINE

Cet objectif de qualité paysagère concerne les actions sur le territoire liées à l'urbanisme, au patrimoine urbain, à l'habitat, aux espaces publics, aux équipements, à l'activité et à la production des énergies renouvelables.

Cet objectif est décliné en trois sous-objectifs suivants :

**Préserver l'écrin paysager :
bâtir ou non-bâtir**

**Rendre attrayante & confortable la vie de village :
réinventer le bourg de Gâtine**

**Faire paysage avec les
énergies renouvelables**



*Photographie, centre-bourg d'Azay-sur-Thouet depuis le fond de vallée
Source ABJV paysagistes*

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE N°1

BIEN HABITER & AMÉNAGER AVEC LES PARTICULARITÉS DE LA GÂTINE

Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir

OQP n° 1-1-1 :

Privilégier la densification des zones déjà bâties et/ou imperméabilisées pour protéger le bocage et le contexte paysager, pour anticiper l'objectif «Zéro Artificialisation Nette» en 2050 de la loi climat et résilience.

Entités concernées : Toutes, et particulièrement
LES PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY,
LA GÂTINE EN TRANSITION : les Franges



OQP n° 1-1-2 :

Privilégier la restauration du bâti ancien dans le respect des spécificités architecturales du Pays de Gâtine tout en les adaptant aux nouveaux modes de vie et en assurant leur rénovation énergétique

Entités concernées : Toutes



OQP n° 1-1-3 :

Favoriser la qualité architecturale et la prise en compte des spécificités architecturales du Pays de Gâtine pour les constructions neuves (habitations, bâtiments agricoles et industriels)

Entités concernées : Toutes



OQP n° 1-1-4 :

Porter attention à l'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage, le relief, les vues.

Entités concernées : Toutes, et particulièrement celles de la GÂTINE IMMERSIVE



Construction récente et muret de clôture en entrée de bourg de Pamplie
Source ABJV paysagistes



Laiterie coopérative de Pamplie
Source ABJV paysagistes



Carrière de Mazière-en-Gâtine
Source ABJV paysagistes



Bâti agricole en cœur de bourg - Saint-Marc-de-la-Lande
Source ABJV paysagistes



Insertion du bâti agricole
Source ABJV paysagistes



Restauration privée d'un ensemble ancien en centre-bourg - Oroux
Source ABJV paysagistes

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE N°1

BIEN HABITER & AMÉNAGER AVEC LES PARTICULARITÉS DE LA GÂTINE

Rendre attrayante & confortable la vie de village : réinventer le bourg de Gâtine

OQP n° 1-2-1 :

Soigner la transition entre l'intérieur et l'extérieur des bourgs et villages (haies bocagères, jardins, murets, vergers, etc.)

Entités concernées : Toutes, et particulièrement
LES HORIZONS DE GÂTINE



OQP n° 1-2-2 :

Conserver en cœur de bourg des parcelles agricoles, vivrières et arborées qui participent à la qualité de vie et à l'ambiance des villages de Gâtine, et permettent de retrouver la pratique du glanage, une agriculture vivrière potentielle de première nécessité

OQP n° 1-2-3 :

Protéger le patrimoine arboré et replanter des arbres dans les bourgs et villages

Entités concernées OQP 1-2-2 & 1-2-3 : Toutes



OQP n° 1-2-4 :

Soigner et réparer les traversées routières des bourgs et villages en redonnant une place prioritaire à l'habitant et au piéton

Entités concernées : Toutes, et particulièrement
LES PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY,
LA GÂTINE EN TRANSITION : les Franges



OQP n° 1-2-5 :

Favoriser la qualité et le confort des places publiques des bourgs et villages : sortir du tout parking pour retrouver des usages, promouvoir des lieux de socialisation

Entités concernées : Toutes

OQP n° 1-2-6 :

Porter attention à l'intégration des éléments techniques (antennes, édicules et armoires électriques, clôtures, enfouissement des réseaux, etc.), qui, par leur accumulation, participent à la qualité du paysage

Entités concernées : Toutes

OQP n° 1-2-7 :

Intégrer les zones commerciales, artisanales et industrielles dans le contexte paysager

Entités concernées : Toutes, et particulièrement
LES PAYSAGES URBAINS DE PARTHENAY,
LA GÂTINE EN TRANSITION : les Franges



Parcelle ouverte vivrière inscrite dans le bourg d'Irais
Source ABJV paysagistes



Une haie bocagère accompagne l'entrée vers le cœur de bourg de Pougne
Source ABJV paysagistes



Entrée d'agglomération & zone d'activité - Parthenay
Source ABJV paysagistes



Cèdre remarquable place de l'église de Maisontiers
Source ABJV paysagistes



Place de l'église massivement imperméabilisée et sans couvert arboré - Vernoux-en-Gâtine
Source ABJV paysagistes

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE N°1

BIEN HABITER & AMÉNAGER AVEC LES PARTICULARITÉS DE LA GÂTINE

Faire paysage avec les énergies renouvelables

OQP n° 1-3-1 :

Planifier, encadrer et structurer à l'échelle du Pays le développement des différents dispositifs de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation...) en conciliant leur développement avec la préservation du patrimoine bâti et des espaces agricoles et naturels

Entités concernées : Toutes, et particulièrement
LA GÂTINE IMMERSIVE : Landes Bocagères
LA GÂTINE EN TRANSITION : les Franges (sauf est)
LES HORIZONS DE GÂTINE : Plaine Niortaise



OQP n° 1-3-2 :

Définir une stratégie de planification des parcs éoliens existants et futurs selon des critères paysagers partagés

Entités concernées : Toutes



OQP n° 1-3-3 :

Favoriser la création d'unités de méthanisation valorisant une agriculture diversifiée qui protège et encourage le bocage plutôt que le développement d'une filière essentiellement basée sur l'apport de cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale et essentiellement à des fins de production d'énergie.

Entités concernées : Toutes



OQP n° 1-3-4 :

Cadrer les modes de production du bois-énergie pour assurer la diversité, la qualité et la pérennité des peuplements arborés de Gâtine

Entités concernées :
LA GÂTINE EN TRANSITION : les Contreforts, les Franges de la Sèvre Nantaise & Vienne Auxance
LA GÂTINE IMMERSIVE : Haut Bocage, Crêtes & Vallons Bocagers



OQP n° 1-3-5 :

Maîtriser le développement des projets photovoltaïques en privilégiant des aménagements sur des surfaces déjà artificialisées ou anthropisées (toitures, parking, friches industrielles ou militaires) et accompagner l'essor de l'agrivotovoltaïsme en s'assurant que l'agriculture reste l'activité principale, au cœur même de la démarche.

Entités concernées : Toutes



Pâturage ovin sous panneaux solaires - ancienne décharge de Maisontiers Source ABJV paysagistes



Champ éolien, paysages céréaliers ouverts - Availles Source ABJV paysagistes



Hangar agricole photovoltaïque - Maisontiers Source ABJV paysagistes



Infrastructure de méthanisation - Pompaire Source ABJV paysagistes



Panneaux solaires en toiture de l'église - Neuvy-Boin (en limite extérieure au périmètre d'étude) Source ABJV paysagistes

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE N°2

DIVERSIFIER & ADAPTER L'AGRICULTURE

Cet objectif de qualité paysagère concerne les pratiques agricoles et les modes de diffusion et de consommation des productions locales.

Cet objectif est décliné en deux sous-objectifs suivants :

**Promouvoir la diversité et le lien
avec les spécificités du sol**

**Imaginer les pratiques agricoles
pour les paysages de demain**



*Photographie : Coteau du Thouet, le Tallud
Source ABJV paysagistes*

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE N°2

DIVERSIFIER & ADAPTER LA GESTION AGRICOLE

Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain

OQP n° 2-1-1 :

Protéger et soutenir les pratiques agricoles typiques de Gâtine qui ont façonné ses paysages (élevage, vergers, etc.)

OQP n° 2-1-2 :

Maintenir et assurer le renouvellement des structures végétales et hydrographiques dans les exploitations, vecteurs de biodiversité, de qualité paysagère et protecteurs de la ressource en eau (arbres isolés, bois, haies, vergers, zones humides, mares, pâturage...) en mettant en place une gestion qui assure leurs diversité et leur qualité en cohérence avec les entités paysagères de la Gâtine

Entités concernées OQP 2-1-1 et 2-2-2 :

Toutes, et particulièrement
LA GÂTINE EN IMMERSION,
LA GÂTINE EN TRANSITION
LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET



OQP n° 2-1-3 :

Favoriser une agriculture de proximité fondée sur le bénéfice réciproque des habitants et des producteurs et valoriser les productions locales et les circuits courts à l'échelle du Pays de Gâtine

Entités concernées : Toutes



OQP n° 2-1-4 :

Limiter le développement de la culture céréalière non-liée à l'élevage dans les zones de bocage, facteur de simplification et de banalisation du parcellaire bocager : définir les contours d'une stratégie à l'échelle du territoire, formuler des recommandations et mettre en place un cadre réglementaire.

Entités concernées : Toutes, et particulièrement
LA GÂTINE EN IMMERSION,
LA GÂTINE EN TRANSITION
LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET



Moisson du maïs en cœur de Gâtine - Fenioux
Source ABJV paysagistes



Culture céréalière sur terres de groix (calcaire dégradé) - plaine de Thouars
Source ABJV paysagistes



Paysage de transition avec bocage dégradé - alentours de Béceleuf
Source ABJV paysagistes



Barrière de Gâtine - alentours de Clavé
Source ABJV paysagistes



Elevage ovin et étang - La Chapelle-Bertrand
Etang de la Picotière sur les pentes du terrier du Fouilloux
Source ABJV paysagistes



Ânes en pâture sur un coteau du Thouet - Le Tallud
Source ABJV paysagistes

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE N°2

DIVERSIFIER & ADAPTER LA GESTION AGRICOLE

Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain

OQP n° 2-2-1 :

Renouveler le patrimoine de la haie à l'échelle du Pays de Gâtine

Expérimenter, financer et diffuser des modes opératoires pour la création de haies dans les zones de transition paysagères et la gestion des haies existantes, en prenant en compte les moyens humains et les bonnes pratiques environnementales ainsi que la diversité des types de haies sur le territoire

Entités concernées :

LA GÂTINE EN IMMERSION,
LA GÂTINE EN TRANSITION,
LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET,
LES HORIZONS DE GÂTINE : Plaine Niortaise



OQP n° 2-2-2 :

Expérimenter la mise en œuvre d'outils contractuels, réglementaires et fonciers pour permettre et accompagner (financièrement) l'évolution des pratiques agricoles typiques du Pays de Gâtine dans le contexte du changement climatique et de la diminution du nombre d'agriculteurs

Entités concernées : Toutes

OQP n° 2-2-3 :

Identifier les actuelles et futures «friches» d'élevage, les parcelles en déprise, et trouver des modes de gestion adaptés tout en y associant la recherche de débouchés économiques pérennes

OQP n° 2-2-4 :

Pérenniser l'activité d'élevage en faisant émerger des vocations agricoles
Susciter l'attachement au paysage bocager du Pays de Gâtine, en faisant découvrir le monde agricole et en ouvrant les exploitations aux enfants et adolescents du Pays de Gâtine

Entités concernées OQP 2-2-3 & 2-2-4 :

LA GÂTINE EN IMMERSION,
LA GÂTINE EN TRANSITION,
LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET



OQP n° 2-2-5 :

Mise en réseau des compétences, des expériences et des idées pour un paysage maîtrisé au sein du monde agricole

Entités concernées : Toutes



Haies bocagères, un patrimoine à entretenir et pérenniser
Source ABJV paysagistes



Cultures maraîchères en vallées secondaires du Thouet - Saint-Loup-sur-Thouet
Source ABJV paysagistes



Trame de haies bocagères déradées en lit majeur de la vallée du Thouet
Source ABJV paysagistes



Sylviculture en terrain inondable
Source ABJV paysagistes

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE N°3

RESPECTER, AIMER, CONNAÎTRE LES RICHESSES NATURELLES

Cet objectif de qualité paysagère concerne l'écrin naturel et écologique du Pays de Gâtine, sa protection, sa gestion, sa découverte notamment touristique et la diffusion d'informations s'y rapportant.

Cet objectif est décliné en deux sous-objectifs suivants :

Renouer avec l'écrin naturel

Accueillir et faire découvrir le paysage



Parc public extensif - Vernoux-en-Gâtine
Source ABJV paysagistes

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE N°3

RESPECTER, AIMER, CONNAÎTRE LES RICHESSES NATURELLES

Renouer avec l'écrin naturel

OQP n° 3-1-1 :

Retrouver, maintenir et préserver les continuités hydrographiques qui façonnent les paysages de Gâtine (cours d'eau permanents ou temporaires, zones humides, mares, zones de captage d'eau potable, ...) aussi bien en secteurs agricoles qu'en zones habitées

Entités concernées : Toutes, et particulièrement
LA GÂTINE EN IMMERSION,
LA GÂTINE EN TRANSITION
LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET



OQP n° 3-1-2 :

Guider l'évolution du paysage en conservant et créant de nouvelles zones d'épanouissement de la biodiversité, notamment en faisant l'inventaire d'espaces naturels existants ou potentiels à valoriser et protéger

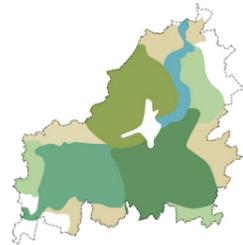
Entités concernées : Toutes



OQP n° 3-1-3 :

Pérenniser les puits de carbone en cadrant l'évolution des boisements et forêts à l'échelle du Pays de Gâtine, définir de bonnes pratiques paysagères (essences, mode de plantations et rythme des coupes, gestion des lisières)

Entités concernées :
LA GÂTINE EN IMMERSION,
LA GÂTINE EN TRANSITION
LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DU THOUET



OQP n° 3-1-4 :

Assurer au quotidien la proximité à la nature, diffuser le paysage et la biodiversité ordinaire jusqu'aux pas-de-porte, en généralisant les bonnes pratiques de gestions et en privilégiant les aménagements qui intègrent les spécificités écologiques des sites.

Entités concernées : Toutes



Poumon forestier, vallée du Gâteau - Assais-les-Jumeaux
Source ABJV paysagistes



Ruisseau en fond de thalweg en limite de parcelles agricoles - Béceleuf
Source ABJV paysagistes



Chaos granitique proche d'un moulin - le Tallud
Source ABJV paysagistes



Ancien abreuvoir au sein de l'espace public - Verruyes
Source ABJV paysagistes



Forêt de cèdres - Pressigny
Source ABJV paysagistes



Frontons jardinés en pieds de façades - Airvault
Source ABJV paysagistes

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE N°3

RESPECTER, AIMER, CONNAÎTRE LES RICHESSES NATURELLES

Accueillir et faire découvrir le paysage

OQP n° 3-2-1 :

Promouvoir la découverte des paysages en développant, complétant le réseau des cheminements doux, en s'appuyant sur le patrimoine des chemins creux et des haies arborées, sur les itinéraires emblématiques de grande traversée et sur le réseau de cours d'eau, à l'échelle du Pays et à l'échelle des communes. En assurant la sobriété des éventuels aménagements.

Entités concernées par OQP 3-2-1, 3-2-2 & 3-2-3 : Toutes



OQP n° 3-2-2 :

Communiquer et créer du contenu pédagogique sur les paysages, les lieux de patrimoine naturel emblématiques du Pays, en détaillant les processus naturels qui les façonnent et les périls qui les guettent.

OQP n° 3-2-3 :

Dans les espaces naturels, maîtriser la qualité et l'insertion paysagère des aménagements destinés à accueillir le public (gestion et tracés des accès, proximité et implantation des parcs de stationnement, mobilier, etc.).



Sentier destiné aux mobilités douces le long d'une ancienne haie aux abords de Pompaire Source ABJV paysagistes



Moulin de Rochard, gîte et espace naturaliste pédagogique - Ardin Source ABJV paysagistes



Belvédère, espace d'interprétation de la carrière de la Peyratte Source ABJV paysagistes



Parcours emprunté pour le cyclotourisme, rue des Halles à Airvault Source ABJV paysagistes



Panneau pédagogique «arbres et haies» en cœur de bourg - Oroux Source ABJV paysagistes



Le verger conservatoire André Maria -variétés de pommiers anciens - Saint-Marc-de-la Lande Source ABJV paysagistes

II. PLUSIEURS SCÉNARIOS POUR ORIENTER LE FUTUR DES PAYSAGES

POURQUOI ÉTABLIR DES SCÉNARIOS ? À QUOI SERVENT-ILS ?

A la suite de la formulation des Objectifs de Qualité paysagère, et avant la réalisation d'un plan d'actions concrètes sur les paysages du Pays de Gâtine, il s'agit de choisir une orientation, une façon d'orchestrer les futures actions : quelles hiérarchies entre les différents objectifs? Quels sont ceux prioritaires ou urgents? Quels sont ceux qui répondent le plus efficacement aux aspirations des habitants, des agriculteurs, des élus? Faut-il prioriser les premières actions sur certains secteurs? Quels grands choix les élus et membres du Copil portent-ils sur le futur des paysages?

Afin de guider cette phase d'orientation, plusieurs schémas, ou scénarios spatialisés, ont été proposés. Chacun de ces scénarios présente un récit afin d'amorcer la mise en action pour le devenir des paysages. Il permet de présenter une image vers laquelle on veut tendre. Le plan d'actions, décliné dans la troisième phase d'étude, sera issu des débats autour de ces trois scénarios.

COMMENT ONT-ILS ÉTÉ RÉALISÉS ?

Ces scénarios ont été établis, suite à la formulation des OQP, en se basant sur les travaux réalisés lors de la troisième session de concertation : «Scénarisation d'objectifs partagés pour le paysage du Pays de Gâtine» deux ateliers destinés aux élus, agriculteurs et acteurs du paysage, avec la participation des étudiants de la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup.

Lors de ces ateliers, les productions ont permis de spatialiser les OQP : par rapport aux objectifs émis collectivement, quels sont les lieux où ils sont aujourd'hui atteints, ou partiellement atteints ? Quels sont les lieux les plus propices à un développement en phase avec ces objectifs ? Par quels lieux ou zones commencer à agir ?

Le protocole du travail en groupe proposait une réflexion prospective, traduite dans une cartographie à l'échelle du Pays de Gâtine : quel pourrait-être l'état des lieux dans 20 ans, en 2042 ? A cette date, dans une optique heureuse mais réaliste, comment et où ces objectifs auront été atteints ?

La proposition des trois scénarios est ainsi issue de la synthèse de ces travaux cartographiques, des entretiens avec élus et agriculteurs et du travail de terrain.

POURQUOI SONT-ILS CONTRASTÉS ?

Ces trois scénarios sont volontairement contrastés : pour chacun un parti fort et différent est avancé. Chacun s'appuie sur un élément ou un caractère du paysage qui est mis au centre des futures actions. Il n'est pas recherché l'exhaustivité mais bien un axe prioritaire pour chaque scénario dans la façon d'accompagner l'évolution des paysages.

Ces scénarios ont servi de base de discussions, échanges qui ont fait ressortir les points de convergences des différents membres du comité de pilotage et ont permis de définir la feuille de route pour le plan d'actions à venir.

COMMENT SONT-ILS PRÉSENTÉS ? QUELS LIENS AVEC LES OQP ?

Pour chacun des scénarios, une représentation schématique à l'échelle du Pays de Gâtine est proposée, qui ne rentre volontairement pas dans le détail des entités ou des localités. Ces représentations schématiques font apparaître les grandes idées de chaque scénario.

Plusieurs paragraphes permettent de comparer les trois propositions : Pourquoi ce scénario? En quoi consiste-t-il? et enfin les degrés de mobilisation de chaque grand Objectif de Qualité Paysagère. Car si chaque OQP sont des «engagements» pris collectivement et que l'on retrouvera nécessairement tous dans le plan d'action final, ils sont activés à des degrés divers pour chaque scénario proposé.

SCÉNARIO 1

L'évolution de la Gâtine s'appuie sur son réseau de vallées

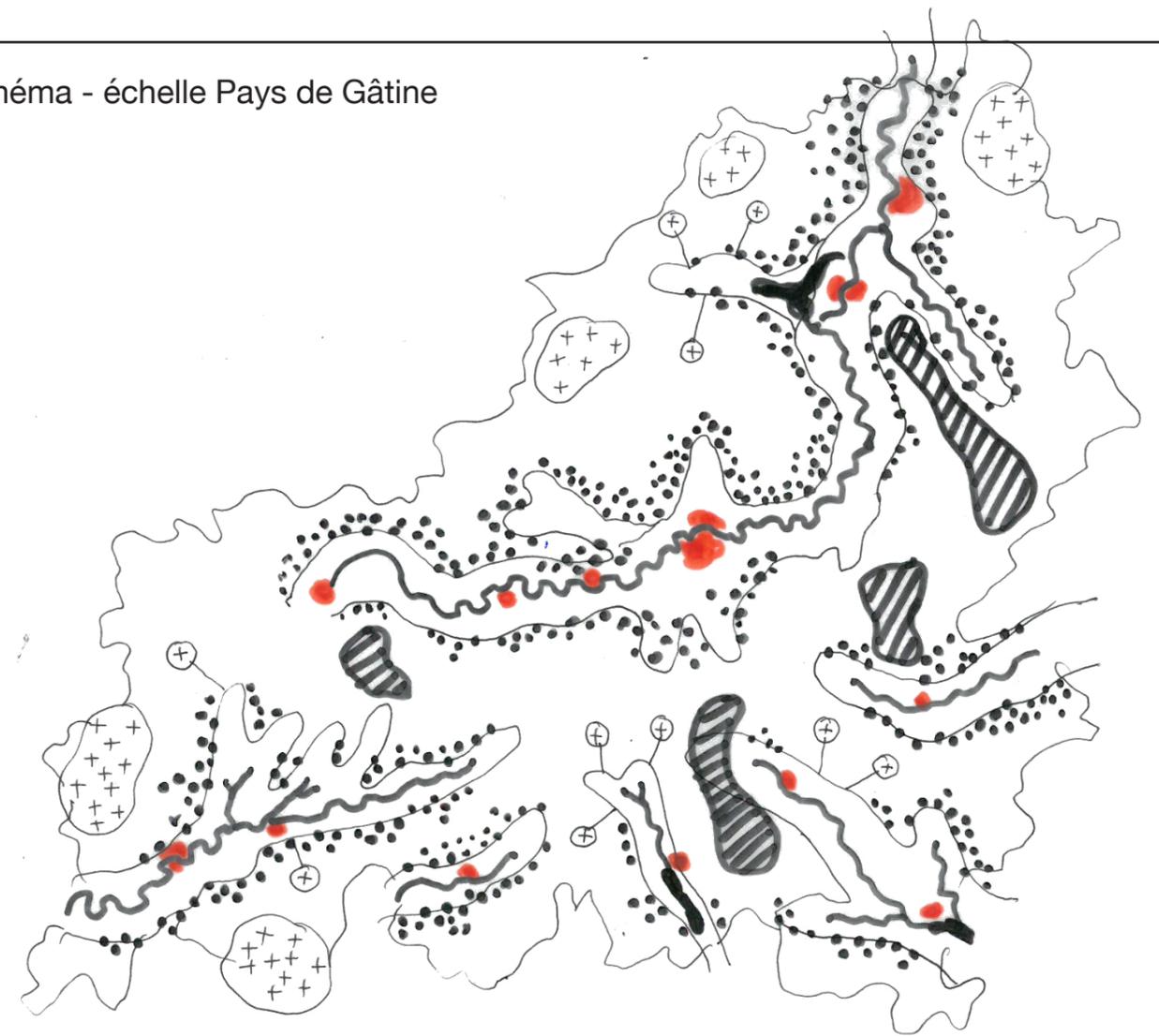
Pourquoi ce scénario ?

- la Gâtine est un pays de sources, où les vallées et cours d'eau, par leur envergure, structurent les paysages et influencent un vaste territoire au-delà de ses frontières,
- gestion active de la ressource en eau et de sa qualité,
- les cours d'eau sont vecteurs de biodiversité, de qualité des cadres de vie et de travail,
- les vallées sont une trame du patrimoine bâti et industriel du Pays,
- la thématique de l'eau est attractive, en terme d'image et dans le cadre du projet de Parc naturel régional.

En quoi consiste-t-il ?

- la lecture paysagère de la Gâtine se fait au travers des interdépendances « vallée-plateau », (co-visibilités, bassins versants, complémentarités énergétiques, etc.)
- les vallées sont les secteurs de mise en route des futures actions. C'est à partir des vallées que se déploient les actions correspondants aux OQP
- les actions sont appuyées sur les coteaux et leurs abords (restauration des bocage, des ripisylves, des vallées sèches, des pâtures en zones inondables et zones humides, etc.)
- la mise en scène des cheminements doux : parcours de vallées et parcours de chaussées (créées ou recrées)
- les villes et les bourgs situés le long des cours d'eau deviennent les «villes ambassadrices» du Pays de Gâtine ou du Parc naturel régional. Les programmes de renouvellement urbain et ou d'aménagement y sont priorités, en lien avec les cours d'eau.
- **Attracteurs : pôles au fil de l'eau (moulins, villes de vallées, espaces naturels, etc.)**

Schéma - échelle Pays de Gâtine



Objectifs de Qualité Paysagère

BIEN HABITER & AMÉNAGER AVEC LES PARTICULARITÉS DU PAYS			DIVERSIFIER & ADAPTER L'AGRICULTURE		RESPECTER, AIMER, CONNAÎTRE LES RICHESSES NATURELLES	
1	2	3	4	5	6	7
Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	Faire paysage avec les énergies renouvelables	Réinventer le bourg de Gâtine	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	Renouer avec la biodiversité	Accueillir et faire découvrir le paysage

SCÉNARIO 3

L'évolution de la Gâtine s'appuie sur l'accentuation de sa singularité immersive

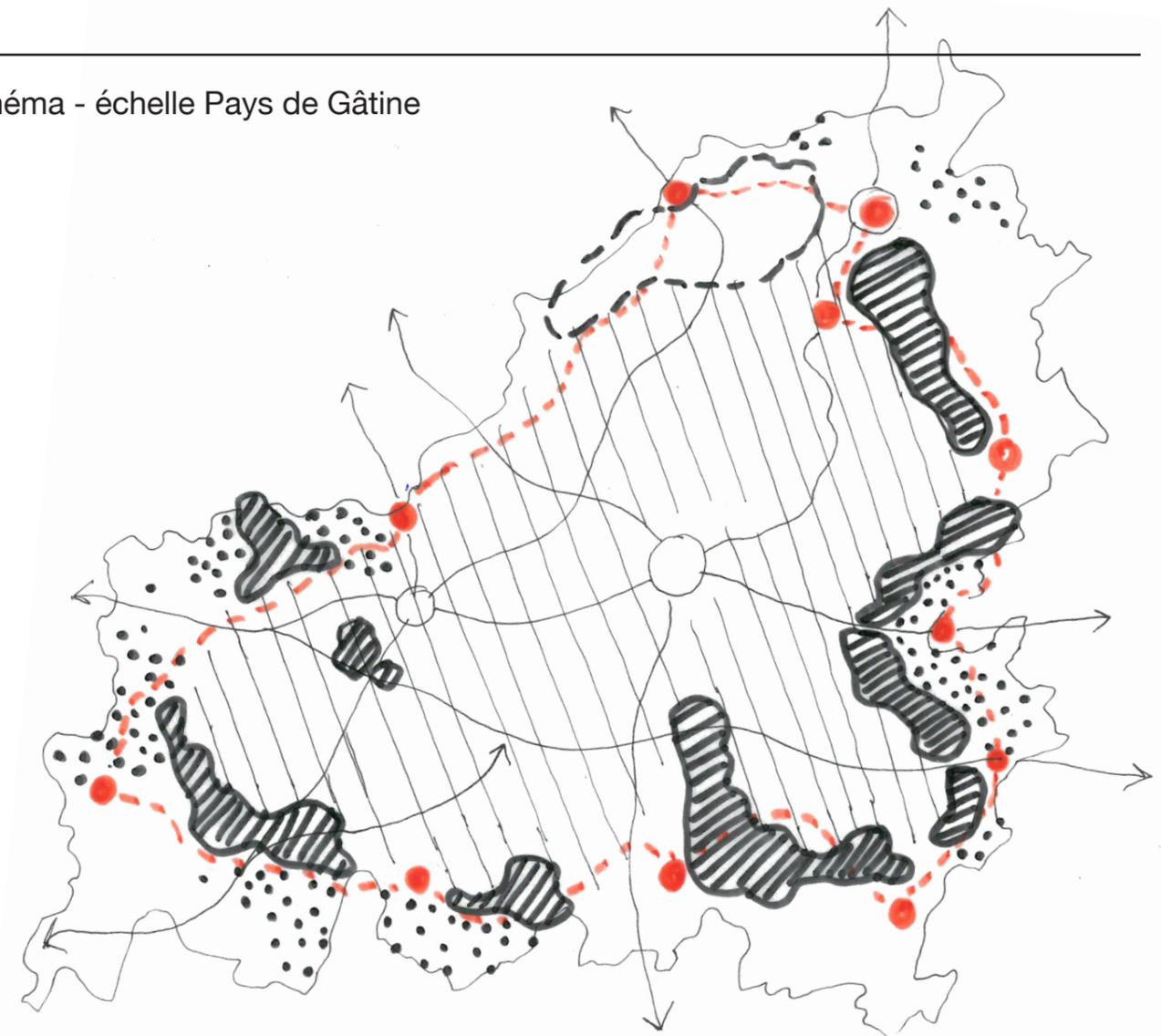
Pourquoi ce scénario ?

Parce que le caractère reculé et immersif de la Gâtine en son centre, est une qualité rare en termes de paysage, sur lequel le projet de Parc naturel régional peut s'appuyer.

En quoi consiste-t-il ?

- l'affirmation des spécificités de la Gâtine : géomorphologiques, écologiques, agricoles. L'axe premier est l'accentuation des spécificités et de la diversité du bocage, du caractère immersif des paysages centraux, de l'effet de dépaysement et de rupture paysagère avec les plateaux agricoles environnants, notamment au Sud (plaine de Niort) à l'est et au Nord (plaines de Neuville et de Thouars).
- une mise en scène, à l'échelle du Pays de Gâtine, de l'entrée puis de la traversée des paysages immersifs centraux, qui intensifie l'expérience de la découverte.
- les premières actions sont concentrées sur la constitution de franges et de transitions paysagères de qualité, qui forment un écrin précieux au cœur de la Gâtine immersive. La restauration bocagère dans les entités de transition est notamment initiée.
- la ceinture de boisement, qui constitue aujourd'hui une partie des espaces de transition entre plaine et bocage, est localement complétée, densifiée.
- Un réseau de cheminement traversant - depuis les franges jusqu'à la traversée des secteurs les plus immersifs, puis de nouveau dans les secteurs de frange - est mis en œuvre (continuités, balisage, communication)
- **Attracteurs : réseaux de bourgs ambassadeurs, situés aux entrées du futur Parc naturel régional de Gâtine, notamment dans les secteurs de transition paysagère.**

Schéma - échelle Pays de Gâtine



Objectifs de Qualité Paysagère

BIEN HABITER & AMÉNAGER AVEC LES PARTICULARITÉS DU PAYS			DIVERSIFIER & ADAPTER L'AGRICULTURE		RESPECTER, AIMER, CONNAÎTRE LES RICHESSES NATURELLES	
1	2	3	4	5	6	7
Préserver l'écrin paysager : bâtir ou non-bâtir	Faire paysage avec les énergies renouvelables	Réinventer le bourg de Gâtine	Promouvoir la diversité et le lien avec les spécificités du terrain	Imaginer les pratiques agricoles pour les paysages de demain	Renouer avec la biodiversité	Accueillir et faire découvrir le paysage

SCÉNARIOS : conclusion des échanges

L'ÉVOLUTION DE LA GÂTINE S'APPUIE SUR SON RÉSEAU DE VALLÉES

Ce scénario qui met l'accent sur l'eau comme élément naturel fédérateur, est celui qui crée le plus d'adhésion, notamment pour :

- L'attention à la qualité de l'eau et à sa valeur ;
- Le fait que la thématique principale permette de traverser les entités paysagères et les problématiques ;
- Le fait que ce scénario mette l'accent sur les continuités écologique et paysagère ;

L'ÉVOLUTION DE LA GÂTINE S'APPUIE SUR LA TRANSITION DES PRATIQUES AGRICOLES

Les points retenus pour ce deuxième scénario, qui met l'agriculture, fil directeur de l'étude, à l'honneur :

- La question de la nécessaire transition agricole pour préserver les qualités du paysage actuel : diversification des productions, notamment fruitières, garder la logique des productions en fonction des sols ;
- La question de l'action à l'échelle du Pays de Gâtine pour l'organisation des circuits courts (cantines, etc.), d'un pôle de sensibilisation aux pratiques vertueuses (pâturage, etc.), et le développement des nouvelles pratiques agricoles.

L'ÉVOLUTION DE LA GÂTINE S'APPUIE SUR L'ACCENTUATION DE SA SINGULARITÉ IMMERSIVE

Les points retenus pour le troisième scénario, qui valorise le caractère immersif de la Gâtine (sanctuarisation, mise en scène) :

- L'idée des bourgs ambassadeurs aux portes du territoire ;

- Imaginer une continuité de bois et des haies protégées, restaurées et/ou replantées tout autour du territoire pour arrêter la progression d'un mode agricole de plaines qui banalise et porte atteinte au paysage typique du cœur de la Gâtine ;
- Développement de l'agroforesterie, de la filière bois, mais à l'échelle de l'exploitation, du parcellaire (et non à l'échelle industrielle).

VERS UNE SYNTHÈSE & UN PLAN D' ACTIONS...

Cette phase stratégique des études permet de dessiner à grands traits le paysage voulu pour les décennies à venir :

Un paysage vivant qui s'ancre et se développe à partir des vallées, des cours d'eau, des mares et des étangs,

Un paysage-mosaïque qui évolue parallèlement aux modifications vertueuses des pratiques agricoles et des modes de consommation locale,

Un paysage immersif, et jardiné à l'échelle de la Gâtine avec les motifs privilégiés de la haie, du bois, du boqueteau et de la prairie.